

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2023 / 6 / 1MISE EN PLACE  
ET  
TARIFICATION DE  
L'ETUDE DIRIGEE  
A L'ECOLE  
JULES FERRYDATE DE CONVOCATION  
24 Août 2023DATE D'AFFICHAGE  
24 Août 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG**

**L'an deux mil Vingt Trois, le Trente Août à 18 heures 30 minutes,**  
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absents excusés :**

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal  
Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette  
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis  
M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

**Absent :**

**A été nommée secrétaire** : Mme BULTEY Dominique

Dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'enfant écolier, et sous l'impulsion du conseil d'école de l'école Jules Ferry, la commune souhaite la mise en place de l'étude dirigée à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Ce service sera proposé deux fois par semaine, les lundis et jeudis (sauf veille de jour férié ou de vacances), par l'encadrement de deux enseignants diplômés.

La tarification proposée aux familles est une tarification unique de 2,50 euros pour l'ensemble des utilisateurs. Ce tarif comprend le temps d'étude dirigée et le temps éventuel de garderie à la suite de l'étude dirigée.

Ce service se fera sur réservation uniquement.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'approuver la mise en place de l'étude dirigée à l'école Jules Ferry selon les modalités décrites ci-dessus à compter de l'année scolaire 2023-2024 ;
- D'approuver la tarification unique de 2,50 euros par séance.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTE

